

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: . . . et que le gouvernement veut préparer une bonne raison, d'après lui, de refuser de répondre à d'autres questions?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense avoir fait mon devoir en répondant à la question de mon honorable collègue tout à l'heure. Il n'est pas dans l'habitude. . . et mon honorable collègue qui est un ancien solliciteur général sait très bien que le solliciteur général n'a pas à être consulté ou à prendre de décisions lui-même concernant l'enquête qui est menée par le corps policier comme la GRC. La GRC a mené son enquête. Elle a consulté les procureurs de la Couronne du chef de la province d'Ontario. Elle en est venue à la conclusion de porter des accusations. Elle a pris la décision elle-même d'émettre un communiqué de presse hier soir. J'en ai pris. . .

Une voix: Elle a pris elle-même cette décisions-là!

M. Blais: Exactement, elle a pris elle-même cette décision-là. Je n'ai absolument rien à voir avec cette décision-là. C'est une décision qui relève d'un corps de police et je vois que mon honorable collègue connaît très bien la situation. Et nous devons tous, monsieur le Président, par une prudence tout à fait normale en pareille circonstance afin de permettre que ces individus puissent obtenir un procès juste et équitable, ne pas le commenter sur la place publique.

Une voix: Bravo!

[Traduction]

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. J'ai ici copie des documents de mandats de perquisition délivrés à la GRC. La page 3 d'un de ces documents confirme que la première fuite à la Mutuelle du Canada a eu lieu, ou que quelqu'un a donné les documents à la Mutuelle du Canada le lundi 24 avril, trois jours francs avant la date prévue de la présentation du budget. C'est ce que confirme la GRC dans les mandats de perquisition.

Je voudrais maintenant passer à la question de la responsabilité parlementaire. Puisque le vice-premier ministre a déclaré hier qu'il n'a été informé de la fuite de la Mutuelle que vers 15 h 30 ou 16 heures le jeudi 27 avril, ne pourrait-il pas dire maintenant de façon catégorique si un ministre était au courant de la fuite à la Mutuelle du Canada avant ou pendant la période des questions du jeudi 27 avril. . .

Une voix: Bonne question.

M. Nystrom: . . . et dans la négative, quels sont les membres du personnel parlementaire du gouvernement qui ont décidé de cacher ce renseignement à nos ministres?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, j'ai répondu à cette question hier en Chambre.

Une voix: Non.

M. Mazankowski: Le ministre. . .

Une voix: Vous n'avez jamais répondu à la question jusqu'ici.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, sauf le respect, j'ai répondu à la question pour ce qui est du moment où j'ai été informé.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quand le ministre des Finances le savait-il?

M. Mazankowski: Un instant, j'y viens. Le ministre des Finances a répondu à la question quant à l'instant où il a été informé. On me dit que le Cabinet du premier ministre a été informé par le greffier du Conseil privé à peu près au même instant où je l'ai été. A ma connaissance, aucun autre ministre n'a eu l'information dont parle le député. Monsieur le Président. . .

Une voix: Allez donc!

M. Mazankowski: Bon, ce qu'il demandait, monsieur le Président, c'était si quelqu'un savait. . .

Une voix: Durant la période des questions.

M. Mazankowski: . . . si l'incident de la Mutuelle avait été signalé à un ministre avant la période des questions. A ma connaissance, non. Puis-je simplement. . .